



AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que lors de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2019, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 541-2019 modifiant le Règlement numéro 355-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;
- Règlement numéro 542-2019 relatif aux rejets dans les réseaux d'égout de la Ville de Percé.

AVIS est aussi donné que lesdits règlements sont déposés au bureau de la greffière de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 7 novembre 2019.

**Gemma Vibert,
Greffière**